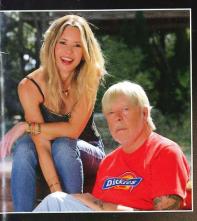
DES ANIMAUX SI FASCINANTS Un grand reportage avec le Festival Nature Namur



TRUMP-BIDEN UN DUEL SANS MERCI

SOPHIE WILMES "la femme année

ASBL RESPECT SENIORS

DANS L'INTÉRÊT SUPÉRIEUR DES AÎNÉS

Dans les maisons de repos comme dans la sphère privée, les seniors sont parfois exposés à des rapports de force, voire des cas affichés de maltraitance. À la lumière de la pandémie au cours de laquelle beaucoup d'entre eux se sont sentis abandonnés, l'asbl active en Région wallonne rappelle ses missions d'aide et de prévention, avec un numéro vert mis à disposition, tant pour les conseils que pour l'écoute ou, plus simplement, pour libérer la parole.

Philippe Fiévet

On a vraiment beaucoup évoqué ces derniers temps la situation des aînés. En quoi votre association peut-elle leur venir en aide ?

Dominique Langhendries. Nous remplissons deux missions distinctes: d'une part l'accompagnement en cas de maltraitance, de l'autre la prévention et la sensibilisation auprès du grand public. Ce deuxième volet implique également la formation du personnel soignant qui gravite autour des aînés tels que les juristes, les administrateurs d'institutions ou les assistant(e)s sociaux.

De quelle manière se manifeste votre soutien ?

Nous avons un numéro d'appel gratuit, le 0800/30.330, actif du lundi au vendredi, de 9h à 17h. Toute personne confrontée à une situation de maltraitance peut nous contacter, ce qui nous permettra d'intervenir, non pas pour faire le gros doigt à qui que ce soit, mais pour apporter un accompagnement psychosocial efficace.

Quels sont les problèmes les plus courants auxquels sont confrontés les aînés ?

Le plus délicat, c'est de parvenir à identifier la volonté du senior par rapport à la situation qu'il rencontre, en sachant que nous n'entreprenons rien sans son consentement. Dans le cas d'une atteinte cognitive, nous menons une réflexion éthique entre la volonté de l'aîné et son intérêt. Notre équipe de psychologues et d'assistants sociaux accompagne aussi les personnes vivant des situations de maltraitance, que ce soit en tant que victime,

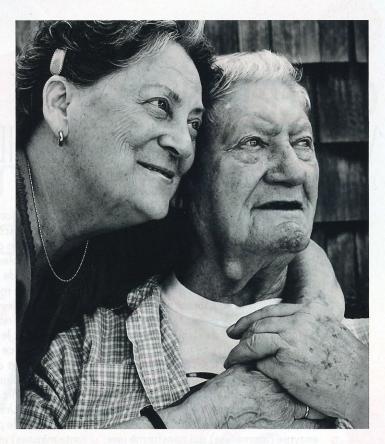
témoin ou même auteur, dans le cas par exemple où l'aîné serait malmené par sa famille ou par un soignant.

Vous insistez sur la distinction à faire entre violence et maltraitance.

Pour partir d'un exemple, une personne qui se fait voler son sac dans la rue est victime de violence tandis que si la famille est l'auteur de ce vol, c'est de la maltraitance. Quand la relation de confiance est mise à mal, cela devient de la maltraitance. distinguons plusieurs formes de maltraitance classées par ordre d'importance : psychologique, financière, civique, de type négligence et physique. Cette dernière est la plus rare ; par contre 30% des appels que nous recevons concernent la maltraitance psychologique, que ce soit en infantilisant un aîné, en exerçant sur lui du chantage (si tu ne me donnes pas ta pension, je ne viendrai plus te voir...). Mais il existe également des cas de maltraitance civique comme la privation de sortie ou l'usurpation d'identité.

De quelle manière vous acquittez-vous de la mission de sensibilisation et d'information que vous vous êtes également assignée ?

Nous adaptons notre communication en fonction des personnes visées, que ce soit les familles, le grand public, les aînés euxmêmes, le personnel en activité dans les institutions ou à domicile ou encore les étudiants et les futurs professionnels dans les écoles. A cet effet, nous avons développé plusieurs techniques,





Agence wallonne de lutte contre la maltraitance des aînés



exposés, approches interactives ou encore saynètes illustrant la maltraitance et suivies d'un débat.

Quelles réflexions suscitent en vous le sort qui a été réservé aux aînés et le contexte dramatique traversé par certaines maisons de repos ?

On a effet assisté à une grande privation de liberté des aînés, même si celle-ci s'est effectuée dans un souci de protection de la santé. Pour les personnes concernées, il y a eu beaucoup de difficultés à l'accepter, en particulier la séparation d'avec leur famille. L'important, c'est de se rappeler que les aînés sont des adultes. C'est la raison pour laquelle nous

avons mis en place des groupes de parole afin que les seniors concernés puissent exprimer ce qu'ils avaient vécu. Les soignants eux-mêmes ont été terriblement frustrés car ils étaient confrontés à une perte de sens par rapport à leur travail. Il faut se souvenir que depuis une dizaine d'années, les autorités ont voulu faire des maisons de repos des lieux de vie ; or la pandémie en a fait des lieux de soins, ce qui a déstabilisé le personnel et alimenté le malaise. D'où l'importance de ces groupes de parole qui parcourent actuellement les maisons de repos de toute la Wallonie pour que chacun et chacune puisse libérer ses émotions.

Respect seniors, numéro vert: 0800/30.330